

REGUMATE[®] Solution huileuse à 4 pour mille

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 15-04-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Truies

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les truies nullipares cyclées :

- synchronisation des chaleurs.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie



20 mg d'altrénogest par animal et par jour, pendant 18 jours, par voie orale soit 5 mL de solution par animal et par jour pendant 18 jours.

Le médicament doit être versé sur l'aliment de la truie une seule fois dans la journée.

Utiliser un pistolet doseur pour usage continu, à alimentation automatique, avec dosage fixé à 5 mL.

Le remplissage du pistolet doseur se fait en pressant puis relâchant la poignée afin de remplir le barillet, tout en tenant le pistolet doseur légèrement incliné. Pour éliminer les éventuelles bulles d'air dans le barillet, presser et relâcher la poignée en prenant soin de ne pas perdre de liquide.

Utiliser le système d'administration recommandé par le fabricant. Laisser le système doseur en place pendant l'utilisation.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL de solution contient :

- Substance active :

Altrénogest 4,00 mg

- Excipients :

Butylhydroxyanisole (E320) 0,07 mg

Butylhydroxytoluène (E321) 0,07 mg

Principes actifs / Molécule

Altrénogest, Butylhydroxyanisole, Butylhydroxytoluène

Forme pharmaceutique

Solution

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste II.

Respecter les doses prescrites.

Usage vétérinaire.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : 9 jours.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

L'altrénogest est un progestagène synthétique appartenant à la famille des 19-nor-testostérone. C'est un progestagène actif par voie orale.

L'altrénogest agit en diminuant les concentrations sanguines des gonadotrophines endogènes LH et FSH. Les faibles niveaux de gonadotrophines induisent la régression des follicules de grande taille (> 5 mm) présents à l'initiation du traitement et ne permettent pas la croissance des follicules supérieurs à 3 mm, entraînant ainsi l'absence d'œstrus et d'ovulation pendant le traitement.

La fin du traitement est suivie par une augmentation régulière de la concentration de LH qui permet la croissance et la maturation folliculaires.

Propriétés pharmacocinétiques

Par voie orale, l'altrénogest est rapidement absorbé. L'altrénogest est essentiellement métabolisé dans le foie.

L'altrénogest est éliminé via la bile dans les fèces et est excrété en proportion variable via les urines.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Aucune.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

L'aliment médicamenté doit être donné aux truies dès que le produit a été ajouté et ne doit pas être conservé. Si l'aliment n'a été consommé que partiellement, ce qui reste ne doit pas être administré à un autre animal.

À n'utiliser que sur les truies nullipares ayant présenté au moins un œstrus.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Tout contact direct avec la peau doit être évité. Porter des vêtements de protection (gants et autres protections) pendant la manipulation du produit. Des gants poreux peuvent laisser traverser le produit. Lors d'aspersion accidentelle, la peau doit être lavée immédiatement avec de l'eau et du savon. L'absorption transcutanée peut être encore plus élevée lorsque la zone est recouverte d'un matériau occlusif, comme des gants en latex ou en caoutchouc. Se laver les mains après le traitement et avant tout repas. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant 15

minutes.

Les femmes enceintes, ou pouvant l'être, ne doivent pas manipuler le produit. Les femmes en âge de procréer doivent manipuler le produit avec une extrême précaution. Le produit ne doit pas être manipulé par des personnes présentant des tumeurs progestérone-dépendantes connues ou suspectées ou des troubles thromboemboliques.

Effets d'une surexposition : une absorption accidentelle répétée peut conduire à l'interruption du cycle menstruel, des crampes (ou douleurs) utérines ou abdominales, une augmentation ou une diminution des saignements utérins, la prolongation de la durée de gestation ou des maux de tête.

Demander un avis médical.

Autres précautions

Lors de l'épandage de fumier provenant d'animaux traités, la distance minimale de l'eau de surface telle que définie dans les réglementations locales ou nationales doit être strictement respectée car le fumier peut contenir de l'altrénogest qui pourrait entraîner des effets indésirables sur l'environnement aquatique.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

Sans objet.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

2 ans.

Après première ouverture : 3 mois.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Flacon de 990 mL : conserver en position droite après ouverture.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

REGUMATE[®] Solution huileuse à 4 pour mille ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela peut être dangereux pour les poissons et autres organismes aquatiques.

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

INTERVET

Rue Olivier de Serres

Angers Technopole

49071 BEAUCOUZÉ

Classification ATC Vet

- QG03DX90

Laboratoire



MSD Santé Animale
Rue Olivier de Serres
B.P. 17144
49071 BEAUCOUZE CEDEX
Tél : 02.41.22.83.83
Fax : 02.41.22.83.00
<http://www.msd-sante-animale.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/9523534 7/1984 - 21/02/1984 - 21/02/2009

Date de première autorisation

1984-02-21

Présentation et quantité

REGUMATE[®] Solution huileuse à 4‰ Boîte de 1 flacon de 990 mL

Code GTIN : 08713184115003

REGUMATE[®] Solution huileuse à 4‰ Boîte de 1 flacon de 540 mL